

DEPARTEMENT YVELINES
ARRONDISSEMENT RAMBOUILLET
CANTON AUBERGENVILLE

COMMUNE DE BOISSY-SANS-AVOIR - 78490

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du Samedi 22 mars 2025

DATE DE CONVOCATION :

18 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE :

18 mars 2025

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

L’an deux mille vingt-cinq, le 22 mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de BOISSY-SANS-AVOIR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Grégoire CORBY, Maire

Etaient présents :

BALMELLE Muriel, CORBY Grégoire, COSNEAU Véronique, JEAN Sylvie, LEVACQUE Karine, LOPES José, LOPES Sandra, MATHIEU Christine, ROUX-GOUDIN Julien

Pouvoirs :

RIOTTE Vincent donne pouvoir à CORBY Grégoire
TRIFFAULT Isabelle donne pouvoir à COSNEAU Véronique

Etaient absents excusés :

BALMELLE Adrien, BARETTA Jean-Baptiste, VILLANEAU Didier, TOIS François

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11h45 et présente l’ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
2. FIPD : projet installation de caméras sur la voie publique

Est nommée Secrétaire de séance : JEAN Sylvie

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

2/ FIPD : projet installation de caméras sur la voie publique (délibération n° 2025-01)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture des Yvelines a fait part de l’appel à projets FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) dont les dossiers sont à remettre avant le 28 mars 2025.

Monsieur le Maire présente le devis de la société NEXECUR concernant le projet de modernisation et d’extension du système de vidéo protection extérieure basée autour de la Salle des fêtes et du City Parc pour un montant total de 6 224,59 euros HT.

Les taux de subvention accordées seront calculés au cas par cas, entre 20 % et 50 %, au regard du caractère prioritaire du projet, de la capacité financière du porteur de projet et après avis des services de police ou de gendarmerie compétents.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

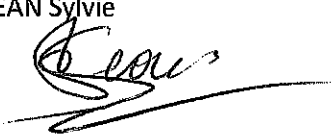
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de présenter à la Préfecture des Yvelines un dossier de demande de subvention au titre du FIPD 2025 pour le projet de modernisation et d'extension du système de vidéo protection extérieure basée autour de la Salle des fêtes et du City Parc.

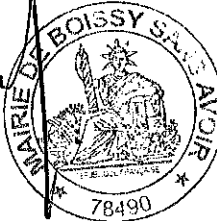

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

La séance est levée à 12h00

La Secrétaire,
JEAN Sylvie



Le Maire,
Grégoire CORBY



Le procès-verbal de cette séance sera porté à l'approbation du prochain Conseil municipal.